

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU lundi 18 septembre 2023 à 20H30

Le 18 SEPTEMBRE 2023,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 9 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond VOUZELLAUD, Maire.

Présents : Mme Isabelle LAZERAN, Mme Sylviane DEGAIT, Mme Maria DECOUTY, Mme Christelle LEONARD, Mme Marylène GAUTHIER, M. Patrick BOHERS, M. André CLARISSE, M. Gervais LAMARE, M. Pascal MERIGUET et M. Jean PUYHARDY.

Pouvoirs :

Le Président ayant ouvert la séance à vingt heures trente minutes et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Maria DECOUTY est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Acquisition terrain communal (Puissenet).
- Projet mur de soutènement de la motte castrale de l'église.
- Projet éclairage public.
- Point sur le balisage des chemins PDIPR.
- Validation de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024.
- Recensement des tombes avec arbres.
- Travaux de voirie 2023 par la CCPOL.
- Point sur la supérette.
- Point sur le remplacement des vitres 1^{er} étage mairie.
- Manifestations pour la fin d'année.
- Résumé des réunions et des commissions.
- Questions diverses.

- Acquisition terrain communal (Puissenet).

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier qu'il a reçu de Mme Munoz et Mme CHEYSSIAL, domiciliées à Puissenet, concernant leur souhait d'acquérir un terrain communal cadastré D777 d'une superficie de 60 m² qui est situé à côté de leur terrain.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le prix de vente à 6 € le m² et les frais de notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs.

- Projet mur de soutènement de la motte castrale de l'église.

Suite à la décision de rénover le mur de soutènement de l'église, des devis ont été établis par 2 entreprises. La société MR bâtiment a établi un devis pour un montant de 79800 € TTC et celui de l'entreprise THOMAS pour un montant de 29 917 € TTC. Après étude des devis, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la proposition de THOMAS. Une subvention va être demandée au conseil départemental dans le cadre des CTD et également une subvention à l'état dans le cadre de la DETR.

- Point sur l'éclairage public.

Le technicien du SEHV doit venir le 20 septembre à 9h30.

Pour pouvoir bénéficier de la subvention de l'état dans le cadre du fond vert, il faut supprimer 10 % des lampadaires.

- **Point sur le balisage des chemins PDIPR.**

Tous les chemins ont été balisés par les agents.

- **Validation de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024.**

Au 1^{er} janvier 2024, les collectivités doivent utiliser la nomenclature M57 en comptabilité. Accord du conseil municipal pour ce changement de nomenclature.

- **Recensement des tombes avec arbres.**

Monsieur le Maire demande à Mmes LAZERAN et DEGAIT de recenser les arbres qui auraient besoin d'être arrachés ou coupés au cimetière.

- **Travaux de voirie 2023 par la CCPOL.**

Dans le programme de travaux de voirie de la CCPOL, 2 portions de route sont prévues : la route de bataillou pour un montant de 16 875 € TTC et la route de la Féranchie au niveau du pont pour un montant de 27 685 € TTC.

- **Point sur la supérette.**

Le projet a été mis en attente par la société car une supérette de cette enseigne a été installée à Pressignac.

- **Point sur le remplacement des vitres 1^{er} étage mairie.**

La société MR BATIMENT va être recontactée pour savoir quand elle va intervenir.

- **Manifestations pour la fin d'année.**

Monsieur le Maire fait le point sur les manifestations à venir. Les manifestations suivantes sont programmées : halloween le 29 octobre, marché de Noël le 16 décembre et Noël des enfants le 17 décembre.

Mme DEGAIT demande si c'est possible de mettre un sapin plus grand sur la place. Le conseil est d'accord.

• **Questions diverses.**

- Groupama : revoir le contrat d'assurance pour le tracteur. Voir pour prendre rendez-vous avec un commercial.

- Monsieur le Maire fait part d'un mail de Mr Thibault DE Saint Florent qui représente l'association « défense de la vallée de la Tardoire » qui souhaite présenter leurs craintes par rapport au projet éolien. Le maire propose que cette association soit reçue lors d'une réunion d'environ 1 heure. Mr SAINT FLORENT étant dans la salle, Mr le Maire lui propose le mercredi 27 septembre à 20h30 dans la salle du conseil. Celui-ci est d'accord avec cette date.

- Fête de l'huître : le bilan est positif et il y eu beaucoup de retour positif sur la manifestation. Les membres du conseil demande si un vin d'honneur sera organisé pour remercier les bénévoles. Mr le maire doit voir avec la Présidente de l'association.

Mr MERIGUET demande si une prime exceptionnelle ne peut pas être versée aux agents de la commune étant donné qu'ils ont effectués plus d'heures pour cette manifestation. Mme GAUTHIER demande si ces heures ne peuvent pas être payées en heures supplémentaires au lieu d'être récupérées. Mr le Maire dit qu'on ne peut pas verser une prime exceptionnelle.

- Mr le Maire présente un courrier de l'association des maires qui demande si les collectivités veulent faire un don au peuple Marocain qui a été touché par un tremblement de terre. Le conseil municipal décidé de ne pas faire de don mais chaque conseiller pourra faire ce qu'il voudra.

- Mme TURNER de Peyrassoulat a adressé un courrier à la mairie car elle souhaiterait qu'une antenne mobile soit installée au village car les portables passent mal. Le conseil donne un avis défavorable à cette demande.

- Le cross aura lieu le samedi 4 novembre. L'association ROC athlé demande une subvention de 400 € pour pouvoir organiser cette manifestation. Le conseil à l'unanimité vote une subvention de 300 €.

- **Résumé des commissions.**

- Mme Sylviane DEGAIT s'est rendu au CCAS de la CCPOL. Un bloc sanitaire a été installé à Oradour sur Glane à l'aire des gens du voyage. De plus en plus de demande à l'épicerie solidaire.
- Mr André CLARISSE a été à une réunion de la mégisserie.
- Mr Gervais LAMARE a assisté à une journée au SYMBA.
- Mr Jean PUYHARDY s'est rendu à une réunion du SIAEP.

Fin de la séance à 22h30.

**La secrétaire,
Maria DECOUTY.**



**Le Maire,
Raymond VOUZELLAUD.**

